

Chaque collaborateur doit faire preuve de responsabilité individuelle et de vigilance en évaluant la justesse de sa posture envers toute personne et en observant les points suivants :

1.1. DIGNITÉ	
Conduites attendues	Conduites proscrites
Avoir de la considération, du respect, de la bienveillance, de l'écoute et de l'ouverture envers toute personne.	Ridiculiser, humilier, dénigrer, entretenir des préjugés ou des médisances, faire honte, intimider.
Accorder à toutes et à tous un traitement équitable, sans égards à l'âge, à l'origine, à l'identité et à l'orientation sexuelle, au statut socio-économique etc.	Avoir des propos sexistes, racistes, discriminatoires en faisant référence à l'orientation sexuelle, au niveau intellectuel, aux capacités physiques etc.
Proscrire toute forme d'abus : l'abus de pouvoir, l'abus de conscience, l'abus sexuel.	Utiliser sa position d'autorité et de confiance ou son statut pour prendre le pouvoir sur une autre personne, pour la manipuler ou pour la contraindre sexuellement.

1.2. INTEGRITE	
Conduites attendues	Conduites proscrites
Intervenir avec droiture, en conformité avec les valeurs énoncées dans le code de conduite, la charte éthique, les règles internes et la loi.	Tenir des propos ou avoir des attitudes ou des gestes qui vont à l'encontre de l'intégrité sexuelle, physique, mentale et psychologique.
Être attentif à tout ressenti et toute pensée qui signalent une attirance affective et/ou un désir sexuel envers un enfant, un jeune ou une personne vulnérable. Le cas échéant, en parler à l'autorité responsable.	Minimiser ou ignorer l'impact d'un désir sexuel et/ou d'une attirance affective envers un enfant, un jeune, une personne vulnérable. Garder le silence et ne pas dénoncer une conduite proscrite ou un comportement inapproprié de la part d'un agent pastoral.
Prendre au sérieux toute révélation d'abus et de comportement transgressif.	Inciter la personne qui confie un abus ou un comportement transgressif à se taire, à minimiser, à relativiser ou à

	étouffer l'histoire. Exiger de garder un secret qui porte atteinte à l'intégrité et la sécurité.
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------

1.3. INTIMITE ET CONFIDENTIALITE

Conduites attendues	Conduites proscrites
Maintenir la juste distance : avoir des contacts physiques et affectifs qui respectent le niveau de confort et demeurent dans des limites raisonnables.	<p>Inviter ou passer du temps seul avec une personne mineure en dehors du travail ou des activités pastorales, sans l'approbation des parents.</p> <p>Séduire ou chercher à séduire une personne mineure ou vulnérable. Par exemple en la complimentant sur des aspects physiques, en lui adressant des regards insistants ou lubriques, en la touchant / l'enlaçant / l'embrassant de manière suggestive.</p>
Avoir des propos, des gestes et des attitudes qui respectent la pudeur et la décence.	<p>Tenir des propos à caractère sexuel.</p> <p>Avoir des gestes physiques, sexuels ou affectifs qui sont une atteinte à la pudeur et/ou relèvent de l'agression sexuelle, incluant l'exhibitionnisme. (cf. définition de l'abus sexuel au point 2 de la charte contre les abus sexuels – mars 2019)</p> <p>Montrer des images / des objets obscènes ou relevant de la pornographie.</p>
Préserver la sphère privée et intime.	<p>Faire intrusion dans la vie privée ou intime.</p> <p>Avoir des communications personnelles et intimes avec des personnes mineures ou vulnérables sur différentes plateformes de messagerie.</p>

	Négliger l'impact de comportements qui pourraient générer des dérapages ainsi que des soupçons. Par exemple dormir dans la même pièce que des personnes mineures ou vulnérables, entrer dans une chambre ou un dortoir sans frapper, boire de l'alcool avec exagération.
Protéger la confidentialité des informations recueillies dans l'exercice de sa fonction.	Confier des informations personnelles et intimes sans consentement, sauf en cas de révélation d'abus.

1.4. AUTONOMIE ET AUTO-DETERMINATION

Conduites attendues	Conduites proscrites
<p>Encourager la capacité de chaque personne à penser par elle-même.</p> <p>Permettre la liberté d'expression, dans les limites de la justice et de la morale.</p> <p>Accepter que son avis soit contesté.</p>	<p>Brimer la parole, rejeter une personne en raison de ses croyances, de ses opinions et/ou de ses questionnements.</p> <p>Utiliser sa position d'autorité et de confiance ou son statut pour imposer sa pensée, sa vision, pour faire pression sur la conscience de l'autre.</p>
<p>Respecter la liberté de choix, dans les limites de la justice et de la morale.</p> <p>Reconnaître la primauté des parents dans l'éducation.</p>	<p>Utiliser sa position d'autorité et de confiance ou son statut pour imposer sa volonté concernant le choix et/ou la décision d'une personne. Par exemple dans les domaines professionnels, relationnels (familial, conjugal, amical, amoureux, associatif...), médicaux, dans l'éducation, etc.</p>